

Policy brief

Paquet Omnibus : à rebours des intérêts économiques de l'Europe

Recommandations de l'Institut Veblen pour le Parlement européen

Margaux Falise, chargée de plaidoyer sur la régulation financière à l'Institut Veblen

Wojtek Kalinowski, co-directeur de l'Institut Veblen

Avril 2025

L'Institut Veblen travaille avec des économistes, des entreprises et des chercheurs de tous horizons sur les politiques économiques européennes dédiées à l'autonomie stratégique et à la transition écologique.

Cette note a été réalisée avec le soutien de :

Jézabel Couppey-Soubeyran, économiste et maîtresse de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Anne Faivre, membre du Collège d'Experts de l'Institut Veblen

Contact : falise@veblen-institute.org

RÉSUMÉ EXÉCUTIF : QUE REPROCHE-T-ON A LA CSRD ET LA CS3D ?

➤ De plomber la compétitivité et l'investissement en Europe ?

Pourtant, la Commission européenne avait reconnu un lien de corrélation positif entre compétitivité et soutenabilité. L'objectif de la CSRD est justement d'éclairer ce lien directement dans les équipes comptables et dirigeants du secteur privé. Par ailleurs, l'omnibus prévoit 5 milliards d'euros d'économies sur les coûts de mise en conformité, alors que ne pas prendre au sérieux la transition énergétique pourrait nous coûter, à terme, 36 500 milliards d'euros de dégâts économiques - deux fois plus que la capitalisation boursière de toutes les entreprises de l'UE. La vraie compétitivité est celle qui repose sur une transformation rapide et assurée de notre économie. Celle qui lève le boulet économique que représente le risque climatique.

Sur la scène internationale, ces réglementations ne nous affaiblissent pas : les entreprises, au moment de s'implanter dans un nouveau pays, prennent plus en compte les risques associés au changement climatique et les risques géopolitiques que la réglementation en vigueur. Le maintien de l'ambition de nos lois est donc un acte politique fort et plus que jamais nécessaire.

➤ D'être un fardeau administratif pour les entreprises ?

Certes, mais 80% d'entre elles sont favorables au maintien du texte et 72% à la création de normes sectorielles. Elles sont plus nombreuses à demander un soutien *accru* du régulateur pour implémenter la CSRD, qu'à en affaiblir l'ambition. Le 1% des entreprises européennes qui devront s'y conformer dépensent entre 0,005% et 0,1% de leur chiffre d'affaires dans la mise en conformité, dont l'objectif est bien d'éviter une crise financière et économique globale et de financer l'émergence des champions européens qui auront su prendre de l'avance dans les nouveaux secteurs stratégiques.

➤ D'être trop complexes et impossibles à comprendre ?

Certes, mais les banques françaises elles-mêmes plaident lors du mandat précédent pour un reporting plus complet. Elles pointaient du doigt la nécessité de fournir des données comparables et standardisées en double matérialité dans l'exercice du pilotage de leur organisation.

Dans un contexte international tendu, chaotique et incertain, l'heure est au pragmatisme. Il faut écouter les entreprises, qui dans une large majorité souhaitent le maintien du texte et d'un Green Deal ambitieux, leur permettant de prendre des décisions stratégiques, de renforcer leur modèle vis-à-vis des risques climatiques de plus en plus présents, d'innover et de capter les financements nécessaires à leur développement.

Par ailleurs, la Commission européenne reconnaît n'avoir pu conduire d'analyse des conséquences de la législation sur le monde économique, les deux textes n'étant pas encore pleinement entrés en vigueur¹. Ainsi, les propositions législatives sont fondées quasi-exclusivement sur le *ressenti* des acteurs économiques qu'elles sont censées encadrer¹. Cela nous paraît constituer une lacune très importante, alors que les législateurs européens se sont engagés à fournir des éléments justifiant la nécessité de chaque acte législatif, comme cela est reflété dans l'accord interinstitutionnel « Mieux légiférer » co-signé par le Parlement européen¹. Nous souhaitons corriger cette lacune en apportant des éléments économiques tangibles pour guider la position du Parlement.

Pour plus de détails, se référer à l'Annexe.

INTRODUCTION : ENJEUX ECONOMIQUES POUR ETRE A LA HAUTEUR DE NOTRE AMBITION

Le 26 février, la Commission européenne publiait un paquet législatif « Omnibus » proposant la modification des directives CSRD et CS3D sur le cadre de durabilité des entreprises. Cette note a vocation à : a) expliciter les limites propres à la proposition et à l'argumentation de la Commission européenne, b) expliciter la position d'une partie du monde académique et économique concernant cet Omnibus, c) formuler des propositions et un guide de vote à destination des eurodéputés.

Cette note de position ne traite volontairement pas de la Taxonomie – celle-ci faisant l'objet d'une procédure législative différente –, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières – celui-ci n'entrant pas dans le domaine de compétences des auteurs, ni du "Stop-the-Clock" - qui a déjà fait l'objet d'un vote au Parlement européen.

1. Une contradiction interne sur le lien entre compétitivité et durabilité

Le rapport d'impact élaboré par la Commission européenne en amont de l'adoption de la directive sur le devoir de vigilance (CS3D) **reconnaît clairement le respect des droits sociaux et de l'environnement comme un facteur de compétitivité**¹. Affirmée dans les premières pages du paquet omnibus, cette remarque pourtant fondamentale pour comprendre les enjeux de compétitivité n'est pas prise en compte par la suite, ce qui révèle un écart important entre des faits économiques reconnus par la Commission, et sa position finale. La corrélation entre compétitivité et durabilité ne fait pas encore l'objet d'une attention suffisante, et ne sera comprise que quand sera mise en place une comptabilité extra-financière ambitieuse, qui permet d'extraire les indicateurs nécessaires sur les modèles d'affaires des entreprises : c'est l'objectif, indispensable, de la CSRD. En l'absence de tels indicateurs, les modèles d'affaires des entreprises ont de grandes chances de se concentrer sur des activités qui augmentent leurs vulnérabilités et ne contribuent pas à rattraper notre retard vis-à-vis des puissances qui avancent à grands pas vers l'avenir, au premier rang desquelles la Chine.

2. Une méconnaissance des risques pour l'économie et l'autonomie européenne

L'incompréhension des enjeux et des ordres de grandeur concernant le coût du changement climatique est problématique, ce coût étant supporté *in fine* par les Etats, qui le paient en s'endettant lors des crises, et par les entreprises.

Le changement climatique est la plus grande menace pour les modèles d'affaires des entreprises. Cette crise de plus en plus visible a déjà coûté à l'Europe 162 Mds d'euros depuis 2021 seulement². Elle menace la production

¹ Rapport d'impact sur la CS3D : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex%3A52022SC0042>

² Economic losses from weather- and climate-related extremes in Europe : <https://www.eea.europa.eu/en/analysis/indicators/economic-losses-from-climate-related>

mondiale et le PIB³ : **la Commission européenne avance le chiffre de 36 500 Mds d'euros chaque année⁴ en pertes économiques.** Selon le World Economic Forum, dans les secteurs les plus exposés aux risques physiques, la perte d'EBITDA monterait jusqu'à 25% en 2050. Selon Standard&Poor's, ce sont 1200 milliards de dollars de dégâts annuels pour les plus grandes entreprises à la même date⁵. Les entreprises qui, au contraire, investissent dans l'adaptation, la décarbonation et la résilience voient jusqu'à 19 dollars de pertes évitées pour chaque dollar dépensé⁶.

Les 5 milliards d'euros d'économies prévues grâce à l'omnibus pâlisent en comparaison. *Serions-nous prêts à gagner 5 euros aujourd'hui au prix d'une dette de 36 500 euros plus tard ?* Faire des économies à court terme en supprimant des obligations stratégiques, c'est exposer l'Europe à des coûts bien plus lourds à long terme. Chaque euro économisé aujourd'hui pourrait coûter des milliers d'euros en réparations, catastrophes et pertes économiques demain. **Un choix économique à courte vue qui mènera à des pertes colossales serait déraisonnable de la part de la première puissance commerciale au monde.** Au contraire, les pays qui réussiront à limiter les coûts seront in fine les plus puissants, les plus compétitifs et les seuls réellement productifs.

Dans un contexte géopolitique aussi incertain que le nôtre, il est indispensable de renforcer la robustesse de l'Europe, en évitant les risques imprévisibles et dangereuses associées au changement climatique. Puisqu'il est « moins coûteux de sauver le monde que de le détruire »⁷, réorienter de toute urgence les modèles d'affaires des entreprises européennes devient un enjeu de compétitivité et d'autonomie stratégique.

Il est tentant, et légitime, de se reposer sur la capacité des entreprises à s'auto-réguler, à réaliser elles-mêmes la transition de leurs modèles d'affaires. Néanmoins, ces mêmes entreprises affirment qu'elles n'y arriveront pas sans un cadre réglementaire fort : les décisions stratégiques nécessitent une visibilité et un soutien clair du régulateur, ainsi que des informations fiables sur lesquelles se fonder. 80% des entreprises françaises concernées par la CSRD souhaitent le maintien du texte ; un appui du régulateur pour mieux comprendre le reporting est plus demandé que l'évolution du contenu du texte⁸. C'est également la position de la Banque Centrale Européenne, qui alerte sur les risques financiers auxquels une dérégulation nous expose⁹. Les entreprises n'ont pas besoin de moins de règles, elles ont besoin de moins de *changements* de règles. **Une régulation homogène et ambitieuse garantit l'évolution collective d'un secteur**, réduisant le risque pour les acteurs pionniers. L'omnibus pourrait fragiliser cette dynamique et ce **confort réglementaire** ; punissant inutilement les innovateurs et les avant-gardistes.

3. Une réponse rapide et efficace est nécessaire

Dans cette optique, le cadre de durabilité - reporting et devoir de vigilance - ne constitue pas une contrainte ; il a justement été pensé pour être une alternative à la contrainte, incitant les entreprises à changer en harmonisant à

³ Voir notamment cette étude récente par une société d'actuaire qui chiffrant les conséquences du réchauffement climatique : <https://actuaries.org.uk/planetary-solvency> ; <https://actuaries.org.uk/document-library/thought-leadership/thought-leadership-campaigns/climate-papers/planetary-solvency-risks-and-recommendations/>
Voici ce qu'ils voient venir d'ici 2050 :

- Scénario "probable" : +2°C, plus de 2 milliards de morts, perte de 25% du PIB mondial

- Scénario "possible" : +3°C, plus de 4 milliards de morts, perte de 50% du PIB mondial

⁴ Staff Working Document Accompanying the documents COM(2025) 80 - COM(2025) 81, page 2,

https://commission.europa.eu/publications/omnibus-i_en

⁵ L'étude est disponible ici : <https://www.spglobal.com/esg/insights/featured/special-editorial/ceraweek-physical-risk>

⁶ Pour en savoir plus : <https://www.weforum.org/publications/the-cost-of-inaction-a-ceo-guide-to-navigating-climate-risk/>

⁷ Ibid.

⁸ Pour voir les résultats de la consultation menée par Makesense : <https://make-sense.notion.site/consultationcsrd>

⁹ Frank Elderson, vice-président du conseil de surveillance de la BCE, alertait récemment pour ne pas refaire les erreurs qui ont mené à la crise de 2008, et ce qu'elle nous a coûté : <https://www.ft.com/content/a4210c56-bd4c-4ca9-9cc7-36dba2dd3762>

l'échelle européenne des outils de comptabilité et de pilotage de la transition. Sans ces outils, les entreprises sont plus enclines à ne voir que des enjeux de court-terme et donc à augmenter leur vulnérabilité.

Nous sommes donc convaincus que la proposition Omnibus en l'état va créer *plus d'incertitudes et de complexité* que n'en contenaient les textes auparavant¹⁰ ; en supprimant des dispositions d'harmonisation européenne, en apparaissant incertains du fait du retard dans la mise en œuvre de ces textes, en créant une compétition inégale entre les entreprises pionnières et celles qui sont retardataires, donc les conditions d'une distorsion de concurrence, nous privons le monde économique des outils nécessaires à ses décisions stratégiques.

La conclusion de nos travaux est que des arguments logiques, scientifiques et économiques plaident en faveur du maintien de la plupart des dispositions originales de la CSRD et de la CS3D, et de la simplification des éléments-clés pour les entreprises (data points et normes sectorielles), tant que celle-ci est conduite avec intelligence et pragmatisme. **Les exigences portées par ces deux textes législatifs majeurs présentent un rapport coût-bénéfice extrêmement positif pour le secteur privé.** Sur le plan politique, l'Europe ne peut pas se permettre de naviguer à vue. Plutôt que d'affaiblir notre réglementation, donnons aux acteurs économiques les moyens de l'adopter sereinement. Nous présentons dans cette note des pistes de propositions concrètes et notre analyse, point par point, du paquet Omnibus.

¹⁰ Le Commissaire européen Wopke Hoekstra, l'a rappelé dans une interview récente [traduite de l'anglais par les auteurs]: « **L'une des principales critiques des entreprises est : arrêtez de changer de cap tous les six mois** ». « L'industrie lourde en particulier a des cycles d'investissement très longs, parfois sur des décennies, et vous n'êtes pas aidés par des politiciens qui ont l'habitude de changer constamment d'avis. »

ANALYSE DETAILLEE

Nous ne retenons volontairement que les modifications qui nous paraissent les plus importantes dans le paquet Omnibus. La colonne « Effets » classe chaque proposition sur une échelle qualitative en fonction du risque que représente la proposition sur le plan économique.

Thème	Détail de la mesure	Conséquences potentielles	Effets	Vote
Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CS3D)				
Rapport d'impact	La fréquence à laquelle les entreprises doivent réaliser leur rapport d'impact passe de tous les ans à tous les cinq ans.	Un moindre suivi signifie aussi une perte de données actualisées pour ajuster rapidement les stratégies des entreprises à des chocs extérieurs. A l'inverse, un suivi annuel permet des ajustements progressifs pour éviter scandales ou accidents graves. La Fédération Bancaire Européenne (FBE) avait interrogé ses membres en 2017 dans le cadre d'une consultation menée par la Commission sur l'impact de la bureaucratie administrative : la fréquence des rapports et exercices de <i>compliance</i> ne faisaient pas partie des problématiques identifiées ¹¹ .	Danger élevé	Passer à tous les 2 ans
Plans de transition	Les plans de transition sont conservés mais le texte supprime la mention selon laquelle ils doivent être "mis en place" (ils deviennent donc déclaratifs)	L'absence d'une obligation de mise en place affaiblit l'efficacité du dispositif, réduisant ces plans à une simple formalité déclarative. Cela crée une incertitude pour les investisseurs et les parties prenantes, qui ne pourront plus évaluer la crédibilité des engagements climatiques des entreprises, ni distinguer les engagements déclaratifs des projets concrets. Il deviendra plus difficile d'encourager la transition du secteur, et cela aggravera très probablement les pertes économiques liées à la crise écologique.	Danger très élevé	Voter contre
Sanctions	Le plancher des sanctions en cas de non-respect de la loi, fixé à 5%, est supprimé et remplacé par un principe général relativement vide de substance	Le plancher des sanctions est une mesure claire et chiffrée, au contraire de la nouvelle formulation qui risque d'introduire un flou juridique, compliquant les procédures juridiques associées. De plus, l'absence du risque de sanctions produira un aléa moral chez les entreprises concernées, ce qui pourraient augmenter leur exposition au risque, contrevenant à l'esprit du texte, ainsi qu'un dysfonctionnement des instances publiques nationales qui devront s'adapter à une norme communautaire incertaine. Enfin, cela causera une divergence entre États membres, à l'heure où nous avons besoin d'harmonisation et de cohésion. Cette divergence pourrait créer des distorsions de concurrence en permettant à certaines entreprises de bénéficier de régimes plus cléments selon l'État membre où elles opèrent.	Danger élevé	Voter contre
Harmonisation maximale	La Commission interdit aux États-membres d'adopter des lois plus ambitieuses sur : l'obligation	Il n'est ni pertinent, ni efficace de restreindre la capacité des États-membres à légiférer sur ces points. L'obligation d'identification relève de la recherche d'information et du principe de précaution : une législation nationale plus stricte n'impacterait pas les autres États-membres et ne ferait que fournir des exemples à suivre, ce qui est bénéfique pour tous. Les obligations de remédier aux effets négatifs,	Danger élevé	Voter contre

¹¹ Voir les résultats de la consultation : https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13990-Administrative-burden-rationalisation-of-reporting-requirements/F3445231_en

	d'identification, de remédier aux impacts négatifs, de mettre en place une procédure de réclamation et un mécanisme de notification	de mettre en place une procédure de réclamation et de notification s'inscrivent dans une logique de responsabilité et de diligence raisonnable, visant à garantir une meilleure protection des consommateurs et des parties prenantes. Elles ne créent pas d'entrave injustifiée au marché intérieur, mais renforcent au contraire la confiance dans les échanges économiques en établissant des mécanismes clairs de transparence et de réparation.		
Chaîne de valeur couverte	Le devoir de vigilance ne s'appliquera que pour les partenaires directs et pas pour les sous-traitants plus "éloignés" dans la chaîne de valeur.	La formulation selon laquelle les entreprises devront entreprendre une enquête si elles disposent d'informations 'plausibles' est floue. Elle est de nature à créer des incertitudes et des complexités juridiques. La limitation aux fournisseurs directs va aussi très fortement réduire la capacité des entreprises à identifier des risques et des menaces dans leur chaîne de valeur, ce qui reviendrait à les aveugler volontairement, alors qu'elles ont besoin d'informations pour piloter la mise en œuvre de leur stratégie.	Danger très élevé	
Parties prenantes	La notion de "partie prenante" est revue et simplifiée, les entreprises pourront ne faire appel qu'aux parties prenantes "pertinentes"	Les parties prenantes sont les plus à même de fournir aux entreprises des informations importantes sur des risques dans leur chaîne de valeur qu'elles auraient pu ne pas identifier – surtout en l'absence d'un reporting complet et annuel. Une entreprise ne sait pas forcément à l'avance quelles parties prenantes sont plus pertinentes. De même, la définition du terme "pertinent" relève de l'interprétation des acteurs, et est susceptible de créer des dissensions entre Etats-membres, et entre entreprises d'un même secteur. Une version cohérente de cet article reconnaîtrait l'importance systématique de la société civile et des ONGs spécialisées dans le dialogue qu'ouvrent par les acteurs économiques dans le cadre de leur devoir de vigilance.	Danger élevé	
Responsabilité civile	Le régime européen de responsabilité civile des entreprises est supprimé	Il s'agit ici d'une atteinte à l'objectif d'harmonisation des normes européennes, qui doit nous permettre de renforcer notre cohésion. Cette mesure présente un risque de distorsion de concurrence, alors qu'un régime de responsabilité civile européen permettrait de fournir un cadre pertinent pour gérer les menaces économiques géopolitiques. Cela introduit des divergences entre Etats membres, avec des règles de responsabilité hétérogènes qui complexifient la mise en conformité des entreprises opérant à l'échelle européenne. Par ailleurs, cette mesure ne réduit ni les coûts ni le poids administratif pour les entreprises. Cette mesure est concrètement l'inverse de la simplification demandée par toutes les parties prenantes.	Danger élevé	
Relations contractuelles	Les entreprises ne seront plus obligées de mettre fin à leur relation contractuelle avec un sous-traitant en cas d'abus	Les pratiques de "dumping social" permettent de remplacer du travail européen, des activités productives européennes, par une concurrence moins chère à l'étranger, ce qui nuit à la compétitivité et à l'indépendance de l'économie européenne. Ces activités sont souvent liées à des abus sociaux et/ou environnementaux dans les pays concernés. Cette mesure institutionnalise donc une distorsion de concurrence en permettant aux entreprises de réduire artificiellement leurs coûts en travaillant avec des sous-traitants moins scrupuleux, sans risque juridique, au détriment du retour des industries en Europe. Plutôt que d'encourager un marché où la compétitivité repose sur l'innovation et l'efficacité, elle favorise une course au moins-disant éthique, désavantageant les acteurs responsables et faussant les dynamiques économiques qui nous renforcent.	Danger modéré	

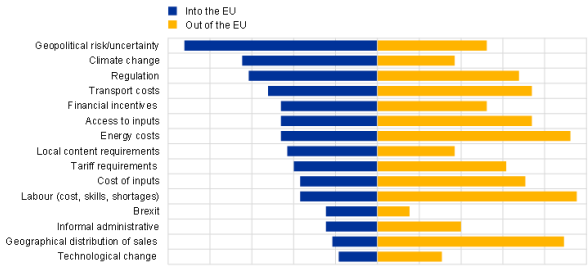
Litiges	Les Etats-membres ne sont plus obligés de permettre aux victimes d'être représentées juridiquement par des ONGs	Il s'agit de nouveau d'une atteinte à l'objectif d'harmonisation des normes européennes, qui doit nous permettre de renforcer notre cohésion. Par ailleurs, cette mesure ne réduit ni les coûts ni le poids administratif pour les entreprises.	Inutile	Voter contre
Secteur financier	La possibilité d'inclure le secteur financier dans le devoir de vigilance (clause de revoyure prévue en 2030) est supprimée	Cela affaiblit la transition et la réduction du risque, en maintenant l'orientation actuelle des flux financiers (crédit, titres, etc.) vers des projets non conformes aux objectifs climatiques européens. L'inclusion du secteur financier dans le devoir de vigilance devrait être intégré aux débats parlementaires actuels, plutôt que d'être supprimé, ce qui constitue une stratégie de « l'autruche ».	Danger modéré	Inclure dans les débats actuels
Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)				
Standards sectoriels	Les standards sectoriels de reporting sont supprimés (<i>ils étaient encore en phase d'élaboration</i>)	Supprimer ces standards priverait les entreprises d'un cadre harmonisé et adapté aux spécificités de leur secteur. Cela augmente le risque de fragmentation et de divergences réglementaires entre industries et pays, créant de l'incertitude pour les entreprises. 72% des entreprises françaises sont favorables à l'introduction de normes sectorielles ¹² . L'absence de standards rendra les comparaisons entre entreprises plus complexes, affaiblissant la transparence et la confiance des investisseurs.	Danger élevé	Voter contre
Seuil d'application	Le seuil d'application est réhaussé, de 250 à 1000 salariés.	L'harmonisation des seuils des directives CSRD et CS3D est compréhensible et simplifiera certainement le paysage réglementaire européen. Toutefois, les entreprises qui emploient entre 250 et 1000 salariés ne doivent pas être considérées comme des "petites" entreprises. Il y a environ 20 millions d'entreprises dans l'UE et seules 50 000 sont concernées par la CSRD. Le texte exclut déjà en l'état toutes les PME, qui représentent 99,8% des entreprises, et deux tiers de l'emploi. Le seuil d'application nous paraît relativement modéré à cet égard. Par ailleurs, la Commission européenne ayant déjà prévu un omnibus spécifique sur les normes pour les <i>midcaps</i> , les entreprises intermédiaires, il paraît plus pertinent de laisser cette disposition dans son état d'origine pour ne pas faire doublon et complexifier le travail de l'exécutif européen. Un compromis pourrait aussi être trouvé à mi-chemin.	Danger élevé	Fixer le seuil à 500
Reporting des PME	Le reporting des PME devient donc facultatif (sauf pour les PME cotées)	Le risque d'un retard structurel des PME européennes sur la transparence et la durabilité face à la concurrence internationale devrait être pris en compte.	Danger modéré, exigence justifiée	Voter pour
Assurances	Suppression de l'obligation pour les entreprises de prévoir la transition d'une assurance	L'abandon de la transition vers une assurance raisonnable est une décision pragmatique qui réduit la charge administrative pesant sur les entreprises, mais elle comporte des risques économiques majeurs. Un audit moins rigoureux pourrait fragiliser la confiance des investisseurs. Une fiabilité insuffisante pourrait favoriser des	Danger modéré	Voter contre

¹² Voir les résultats de la consultation : <https://make-sense.notion.site/consultationcsrd>

	limitée à une assurance raisonnable	distorsions de concurrence, laissant prospérer des entreprises opportunistes au détriment de celles qui investissent réellement dans la durabilité. Pour garantir un marché efficace et attractif, il serait préférable d'encourager une montée en gamme progressive des standards d'audit, en laissant aux entreprises la flexibilité nécessaire pour s'y adapter sans entraver leur croissance.	
Datapoints	Le nombre de datapoints sera réduit (la Commission donnera plus de détails par la suite)	Une réduction excessive des indicateurs risque d'appauvrir la qualité des données disponibles, limitant les analyses stratégiques des entreprises et des régulateurs. Cependant, une rationalisation ciblée peut améliorer la lisibilité des rapports et alléger la charge administrative.	Pertinent, sous réserve de critères clairs Voter pour

ANNEXE – Comprendre les critiques à l'origine du paquet Omnibus

En 2023, la Commission européenne a réalisé un appel à contribution pour comprendre comment rationaliser et simplifier les réglementations européennes, notamment les exigences de *reporting*. Nous avons identifié les critiques les plus courantes et y apportons notre réponse.

ARGUMENT	REPONSE
Les exigences de <i>reporting</i> auraient pour conséquence de pénaliser les petits projets (par exemple, les start-ups, les PME, les ETI), pour qui ces exigences représentent un coût. Parallèlement, dans le secteur financier, la lourdeur des exigences contraindrait les petites banques à fusionner ou à être rachetées par d'autres pour y faire face, ce qui entraînerait une diminution de la concurrence au sein du secteur et donnerait aux citoyens européens moins de diversité dans les services bancaires.	C'est pour cette raison que la CSRD exclut, en l'état, 99% des entreprises européennes les plus petites - ce nombre est encore plus élevé pour la CS3D –, que l'EFRAG développe des standards spécifiques et allégés pour celles-ci, et que le coût de reporting n'est estimé qu'à 5 à 10 000 euros selon un rapport du Sénat¹³, quand elles font partie d'une chaîne de valeur et doivent participer à l'exercice. Parallèlement, dans le secteur financier, il est relativement malhonnête de critiquer les exigences de reporting extra-financier qui ne représentent en moyenne que 17% des exigences totales (voir à la fin du tableau), ce secteur étant déjà très réglementé. Il serait donc plus efficace de se pencher sur les normes financières qui régissent le secteur depuis plusieurs années, plutôt que sur des règles récentes
Dans un souci d'interopérabilité , il serait nécessaire d'harmoniser les normes internationales et les normes des différentes institutions de l'UE entre elles. Par exemple, celles de l'ISSB et de l'EFRAG, ou encore les différences exigences du Pilier III de la CRD avec les exigences de la SFDR.	L'harmonisation des différents textes européens est pertinente au regard de leur complexité accrue aujourd'hui. Cependant, les propositions contenues dans l'omnibus n'adressent que peu ce sujet. Par exemple, il aurait été plus efficace d'unifier tous les plans de transition et exigences de reporting dans un même formulaire que d'affaiblir le contenu de chaque exigence, ce qui ne répond pas aux défis que les entreprises pointent du doigt. S'agissant des normes internationales, dans le contexte géopolitique qui est le nôtre, calquer notre politique sur des exigences extérieures qui n'ont pas été réfléchies dans l'intérêt de l'Europe constituerait une faiblesse. Une course au moins-disant réglementaire serait dommageable dans la mesure où elle placerait l'Europe dans une position suiveuse ; un mauvais signal diplomatique, en plus d'un risque que les financements du continent soient drainés hors de nos frontières par des acteurs économiques moins scrupuleux, et encore moins contraints.
Les opportunités d'investissement des entreprises dans les pays européens auraient été réduites ces dernières années par une multitude de procédures administratives lourdes. Simplifier et rationaliser pourrait favoriser une plus grande compétitivité et des flux de capitaux accrus pour les entreprises européennes et les entreprises mondiales présentes en Europe.	Selon la Banque Centrale Européenne, les entreprises se basent plus sur les risques physiques du changement climatique et les risques géopolitiques que sur la réglementation, quand elles décident de s'implanter dans un nouveau pays¹⁴ :  Fig. 1 : Part d'entreprises qui s'appuient sur ces raisons pour s'implanter ou quitter l'UE

¹³ Disponible ici : <https://www.senat.fr/rap/r23-327/r23-327.html>

¹⁴ Bulletin économique de la Banque Centrale Européenne, 2023 https://www.ecb.europa.eu/press/economic-bulletin/focus/2023/html/ecb.ebbox202307_01~2a0bcf0b48.en.html

L'Union Européenne a donc tout intérêt à s'afficher comme une puissance stable, avec une vision à long terme, se démarquant d'autant mieux de la puissance américaine dans le contexte que nous connaissons.

Concernant les investissements, il est crucial de rappeler qu'une simplification excessive des procédures administratives pourrait s'avérer contre-productive. En cherchant à alléger la régulation, on risque de sacrifier la stabilité et la sécurité juridique essentielles pour attirer des investisseurs sérieux.

La bureaucratie serait inefficace et augmente les **coûts de mise en conformité**. En cinq ans, l'Union européenne a imposé aux entreprises européennes 5 422 pages de textes supplémentaires et 850 nouvelles obligations. Le volume des informations à fournir au titre du troisième pilier a augmenté d'au moins 20 % après l'intégration des éléments ESG.

S'agissant du secteur financier : lorsqu'interrogée sur ces éléments en 2017, la Fédération Bancaire Européenne reconnaît que les coûts de mise en conformité d'une part concernent des réglementations qui n'ont rien à voir avec les exigences de durabilité (qui ne représentent donc aujourd'hui que 17% des informations à fournir pour le secteur financier), et d'autre part sont très difficile à mesurer précisément. La Fédération explique également que la standardisation et la transparence des outils de *reporting* améliore la protection des investisseurs et minimise le risque¹⁵.

S'agissant des entreprises tous secteurs confondus : l'étude d'impact du devoir de vigilance réalisée par la Commission européenne estime les coûts de conformité entre 0,005 % et 0,1 % du chiffre d'affaires des entreprises.

Ces coûts, plus que modérés, rappellent que les exigences de *reporting* ne sont qu'une très faible part de la réglementation européenne, et sont peut-être les plus utiles, dans la mesure où elles protègent les entreprises des conséquences délétères du dérèglement climatique, en les incitant à changer d'une manière douce.

¹⁵ Voir les résultats de la consultation : https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13990-Administrative-burden-rationalisation-of-reporting-requirements/F3445231_en